

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.08/16

Fusion de commune : quels bilans ?

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts

Aux questions posées, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante :

1. Référence à d'autres projets

La question écrite se réfère aux projets de fusion des Franches-Montagnes, rejeté par le peuple, et du Val Terbi, accepté partiellement en votation populaire. Le projet "Delémont et sa couronne" ne présente pas de similitudes pertinentes avec les initiatives précitées :

- dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas eu de votation populaire ;
- le projet dans lequel Delémont était engagée se voulait ouvert et itératif. Il a toujours été clair pour l'ensemble des maires que la fusion à 14 communes était le but ultime, mais que des alternatives pourraient s'imposer au final, en fonction de la position des Exécutifs communaux et de l'état de l'opinion au sein des communes ;
- la charte conclue entre les exécutifs des 14 communes au début de l'étude avait justement pour but d'éviter le scénario qui a conduit aux résultats connus aux Franches-Montagnes et au Val Terbi, à savoir une votation alors même que certains des Conseils communaux concernés n'étaient pas favorables à la fusion, ou à tout le moins ne la soutenaient pas activement ;
- "Delémont et sa couronne" était le projet le plus ambitieux au plan jurassien et l'un des plus vastes au plan suisse ;
- les travaux d'étude ont couvert en détail l'ensemble des aspects déterminants et ont par conséquent duré plus longtemps ;
- la population a été sondée de manière large et professionnelle au printemps 2016, avant toute décision des communes et du Comité de fusion quant à la suite du projet.

Il est donc manifeste que le Comité de fusion "Delémont et sa couronne" a tiré tout enseignement utile des projets antérieurs.

2. Les personnes à la tête du projet

Les personnes à la tête du projet étaient les maires des 14 communes, appuyés par le Délégué aux affaires communales et deux conseillers techniques. Une seule personne avait été active dans un autre projet (Franches-Montagnes), dont l'échec est dû au fait que dès le début, une partie des maires était opposée à la démarche.

Les décisions stratégiques et politiques sont prises, dans les projets de fusion, par les élus et donc les maires. Les projets de fusion n'échouent pas pour des motifs techniques, mais principalement en raison d'aspects émotionnels, de désaccords entre des personnes, de disparités financières et d'enjeux politiques.

En ce qui concerne les personnes qui ont appuyé le projet, le Conseil communal tient à souligner l'excellent travail effectué par les mandataires dans ce cadre, soit M. Jean-Baptiste Beuret, Me Marie Vuillaume, ainsi que les services et représentants de l'Etat jurassien.

3. Bilan des investigations entreprises

Le Comité de fusion a tiré le bilan suivant des travaux réalisés dans le cadre du projet de fusion "Delémont et sa couronne" :

- balisage précis et complet d'une nouvelle commune regroupant Delémont et 13 communes proches non encore engagées dans des processus de fusion, passés ou actuels ;

- lancement de deux projets de rapprochements sectoriels, approuvés par le Gouvernement, composés des communes suivantes :
 - Develier et Bourrignon
 - Châtillon, Courrendlin, Rebeuvelier, Rossemaison et Vellerat
- constitution d'une base d'informations précieuse, notamment pour les deux processus de fusions récemment engagés ;
- appropriation par la population de l'idée et des enjeux d'une vaste fusion à l'échelle régionale ;
- clarification de la situation des bourgeoisies dans le contexte d'un vaste projet de fusion ;
- possibilité de conserver la trace du droit de cité d'origine.

Dans la majorité des communes, l'opinion selon laquelle, à terme, les communes de Delémont et environs se consolideront a pris racine.

4. Energie humaine et montants investis dans le projet

S'agissant de l'énergie humaine investie par la Municipalité de Delémont dans ce projet, le Conseil communal l'estime à l'équivalent à 45 de jours de travail (UETP : 20 jours, SFi : 3 jours, Chancellerie : 2 jours, SID : 20 jours).

Par ailleurs, selon le décompte final de l'exercice et déduction faite de la participation de l'Etat, il y a lieu de prendre en charge, pour chaque commune impliquée, une contribution par habitant de Fr. 1.35, soit environ Fr. 130'000.- sur 4 ans, pour Delémont.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 7 novembre 2016